

crime. Le souvenir de ce premier apostolat vit en core à Sinigaglia, et l'on y montre les endroits que le fervent lévite choisissait de préférence pour prêcher en public. Plusieurs fois il revint à Sinigaglia comme évêque et cardinal, et il se plut à converser avec les amis de sa première jeunesse et à les combler de bienfaits. Il y reparut aussi après son élévation au pontificat et il multiplia les témoignages de sa munificence en faveur des institutions de charité de sa ville natale. Or, cela prouve qu'il pouvait bien s'y montrer sans avoir à rougir des égarements imaginaires que d'infâmes écrivains ont voulu attribuer à sa jeunesse. Il est de fait que sa mémoire est restée en bénédiction à Sinigaglia, aussi bien pour les œuvres de son premier apostolat que pour les bienfaits qu'il lui a été donné, dans la suite, de répandre sur sa patrie. Par conséquent, si en ce lieu où l'on a pu le connaître d'abord et de plus près, il ne reste que d'excellents souvenirs, comment ne pas s'indigner devant les viles calomnies par lesquelles on voudrait ternir sa mémoire à jamais vénérée? Comment ne pas admirer, au contraire, la suite d'une vie évidemment prédestinée par la Providence et si féconde en actes qui attestent la plus fidèle correspondance aux grâces d'en haut?"

— Le *Monde* de Paris publie cet entrefilet sous la signature de son rédacteur en chef:

" Nous avons déjà signalé la situation périlleuse faite au Saint-Siège par les menées révolutionnaires, lesquelles sont encouragées ou tout au moins tolérées par le gouvernement italien. Des nouvelles récentes, que nous recevons de Rome, confirment tout ce que nous avons déjà dit et nous font connaître une aggravation sensible de l'état des choses.

" Des comités révolutionnaires sont organisés dans toute l'Italie pour demander l'abolition de la loi des garanties; à Rome même, toutes les semaines se tiennent des réunions publiques où l'on vote l'occupation du Vatican; la presse radicale outrage chaque jour impunément le Saint-Siège et la personne même du Pape; enfin, partout des menaces sont publiquement proférées contre le Pape et les Cardinaux. Le gouvernement n'ignore rien de tout cela, et s'il n'est l'instigateur de cette criminelle agitation, assurément il en est le complice.

" On n'en saurait d'ailleurs douter quand on le voit déclarer officiellement qu'il considère la question du Saint-Siège comme une question purement italienne! Le journal *l'Italie*, feuille officieuse, dans une note évidemment inspirée et où elle commente la circulaire de M. Mancini, ose imprimer les lignes suivantes:

" Nos rapports avec le Vatican sont des rapports d'ordre purement intérieur; aucun Etat du monde catholique ou non n'a absolument rien à y voir. Voilà un point fondamental bien établi; la loi des garanties relève du droit constitutionnel italien, et non pas du droit des gens. L'honorable Mancini a excellemment fait en rappelant à tout le monde cette vérité.

" A ce point de vue, nous sommes heureux que les incidents de la nuit du 13 juillet soient venus fournir à l'Italie et à l'Europe l'occasion de dissiper une fois pour toutes les illusions et les prétentions du parti clérical. Si le Saint-Père a des questions à régler sur sa situation vis-à-vis de l'Italie, il sait à qui

" il doit s'adresser; il n'a devant lui que le gouvernement du roi."

" Tel est le défi audacieux que le gouvernement italien jette à la conscience des catholiques du monde entier; telles sont bien ses prétentions, et l'on sait qu'il y comprend jusqu'au droit d'attenter à la liberté, à la sécurité, à l'honneur même du Saint-Siège: les scandales du 13 de juillet, l'agitation qu'il encourage, les outrages et les menaces qu'il tolère en tout foi, et nous avertissent assez clairement des dangers qui court présentement la Papauté à Rome.

" Il est donc naturel qu'en présence d'une situation pareille, devenue intolérable à tous égards, N. T. S. P. le Pape Léon XIII se soit préoccupé de sauvegarder, avec la liberté et la sécurité du Saint-Siège, l'indépendance sacrée de l'Eglise et son caractère universel. Le départ du Pape de Rome est désormais une éventualité que le monde catholique doit envisager, non-seulement comme probable, mais peut être même comme assez prochaine."

*Faveurs attribuées à l'intercession de la vénérable Mère Marie de l'Incarnation, fondatrice des Ursulines de Québec.* — M. l'abbé G.-L. Lemoine, chapelain de cette institution, vient de publier dans les journaux de Québec la lettre suivante, qui témoigne de la protection accordée par la Bienheureuse Mère Marie de l'Incarnation:

Collège N.-D., Lévis, 15 oct. 1881.

*A la Révérende Mère Supérieure du Couvent des Ursulines de Québec.*

Ma Révérende Mère,

Encore une faveur obtenue par l'intercession de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation.

Depuis quatre ans je souffrais d'un mal de reins assez violent. Dans les derniers temps, les remèdes ne me procuraient plus de soulagement, et le mal augmentait.

Le vingt-quatre août dernier, j'ai commencé une neuvaine en l'honneur de votre Vénérable Mère fondatrice, pour obtenir ma guérison. Depuis ce temps, je suis parfaitement bien.

Prions le divin Cœur de Jésus et de Marie de nous permettre d'honorer bientôt d'un culte public, notre bonne Thérèse du Canada.

— Votre très-humble serviteur,

LS G. AUOLAIR, Ptro.

— Le président du cercle catholique de Québec a reçu la lettre suivante en réponse à l'adresse envoyée à Rome par ce cercle à l'occasion des attentats du juillet:

Monsieur,

Les insultes faites à la dépouille d'un Pontife qui a rempli le monde de ses bienfaits, et les offenses dirigées contre la dignité du Saint-Siège et du Pontife Romain, dans la nuit mémorable du treize juillet, ne pouvaient faire moins que de trouver un fidèle écho dans le cœur de ses enfants du Canada.

L'adresse qu'ils ont bien voulu déposer aux pieds du trône du Pontife en cette douloureuse occasion en apporte l'ultérieure et indubitable preuve.

En conséquence, le Saint-Père désire que nous manifestions en son nom la vive satisfaction par lui éprouvée pour cet hommage rendu à Sa Dignité et à